



Conseil municipal du 9 février 2023

Délibération
C.M. 2023 - 9

Secrétaire de séance :

Sacha GAILLARD

Présents : 25

Pouvoirs : 10

Votants : 35

Ne prend pas part :

Pour : 35

Contre :

Abstentions :

Le Maire

Éric BERDOATI

Les Adjointes au Maire

Mme Ségolène de LARMINAT
M. Jean-Christophe PIERSON
Mme Brigitte PINAULT
M. Jacques GRUBER
Mme Capucine FREMIN-DU SARTEL
M. Olivier BERTHET
Mme Anne COVO
M. Jean-Claude TREMINTIN
Mme Françoise ASKINAZI
M. Nicolas PORTEIX
M. Sacha GAILLARD
Mme Diane DOMAS
M. Jean-Christophe ACHARD

Les Conseillers

Mme Mireille GUEZENEC
M. Jean-Jacques VEILLEROT
Mme Nathalie MOUTON-VEILLÉ
Mme Edith SAGROUN
Mme Virginie RECHAIN
Mme Diane MICHOUDET
M. Nicolas PUJOL
Mme Céline PEIGNÉ
M. François-Henri REYNAUD
M. Laurent MONJOLE
M. Arnaud BOSSER
Mme Pauline GEISMAR
Mme Claire LOUVET
M. Christophe WARTEL
M. Pierre BOSCHE
Mme Catherine GREVELINK
Mme Delphine POTIER
M. Rafaël MAYCHMAZ
M. Pierre CAZENEUVE
M. Xavier BRUNSCHVICG
Mme Irène DOUTSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence d'Éric BERDOATI - Maire, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du 2 février 2023.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : de Jean-Christophe PIERSON à Éric BERDOATI, de Capucine du SARTEL à Jean-Christophe ACHARD, d'Anne COVO à Jacques GRUBER, de Mireille GUEZENEC à Diane MICHOUDET, de Nathalie MOUTON-VEILLÉ à Virginie RECHAIN, de François-Henri REYNAUD à Diane DOMAS, de Laurent MONJOLE à Nicolas PORTEIX, d'Arnaud BOSSER à Sacha GAILLARD, de Christophe WARTEL à Ségolène de LARMINAT et de Pierre CAZENEUVE à Pierre BOSCHE.

9/ RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE (CCA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2143-3, modifié par l'ordonnance n°2020-71 du 29 janvier 2020,

VU la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, adoptée le 11 février 2005,

VU la délibération du Conseil municipal n°2007-70 du 30 juin 2007 créant la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH),

VU la délibération du Conseil municipal n°2015-98 du 19 novembre 2015, faisant évoluer la C.C.A.P.H en Commission communale pour l'accessibilité (CCA),

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-31 du 8 juin 2020, déterminant le nombre de membres de la CCA,

VU l'arrêté municipal n°2022-380 du 3 octobre 2022 nommant les membres de la CCA,

ENTENDU l'exposé de Sacha GAILLARD, Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté et à la politique du handicap,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE unique : PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2022 de la Commission communale pour l'accessibilité, qui sera transmis au Préfet des Hauts-de-Seine.

Fait et délibéré à Saint-Cloud,
le 9 février 2023
Pour extrait conforme,

Sacha GAILLARD
Secrétaire de séance

Éric BERDOATI
Maire

Télétransmission en Préfecture le : 10 FEV. 2023

Numéro AR. - Préfecture :

23-18004

Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :

13 FEV. 2023

13 FEV. 2023

Acte exécutoire en date du :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

